Solidaires finances	**CHSCT DE HAUTE-GARONNE** **Séance du 26.05.2020** **LE COMPTE-RENDU** **-SPECIAL DIRCOFI R31-**

Compte tenu du contexte, cette séance spéciale dédiée à la mise en place effective de plans de reprise d'activité (PRA) et également au budget (examen de certaines dépenses des directions) , s'est tenue en conférence téléphonée à 13 heures sous la Présidence habituelle du Directeur régional des Douanes de Midi-Pyrénées.

L'ordre du jour était le suivant :

Point budgétaire

Point sur la mise en place des PRA, présentations des évolutions

Evolution du PRA de la DRFIP 31 et GT du 18/05/2020

Questions diverses

►POINT BUDGETAIRE

Les demandes de dépenses suivantes, initiées par la DIRCOFI, ont été retenues par le Comité :

- financement d'achat de gel hydroalcoolique, de lingettes, de produits désinfectants, de rouleaux essuie-tout etc … pour l'ensemble des sites de la DIRCOFI (3 567 € au total)

- détecteur de présence pour l'allumage automatique de la lumière, pour les toilettes de la rue Merly à Toulouse (4 574 €)

- pour les poignées de coude (1 050 € pour 50 portes) , une étude d'adaptabilité sur les poignées des portes des différents sites de la DIRCOFI doit être menée (à priori ce dispositif n'est pas adaptable aux portes coupe-feu)

►EXAMEN DU PRA DE LA DIRCOFI SUD PYRENEES

Rappelons que dans le cadre de l'élaboration de ce PRA, Solidaires Finances Publiques a transmis le 12 mai le document suivant de 7 pages à la DIRECTION avec ses commentaires, afin d'avoir des réponses les plus efficientes possibles en séance, disponible ici : https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r31/

A la suite de cet envoi ainsi que d'une discussion menée à partir de ce document lors de la dernière séance du CHSCT le 14 mai, la Direction nous a adressé en vue de la conférence téléphonée du 25 mai (hier) un PRA modifié, qui est celui qui a été présenté lors de la présente séance.

L'AFiPA de la 1ère Division qui représentait seule la Direction, a indiqué que le **PRA initial a légèrement évolué,** pour tenir compte « des remarques des organisations syndicales ». Il sera diffusé demain à l'ensemble des agents.

Elle a donné une information sur la situation des agents lundi matin : 128 en télétravail et 57 en présentiel.

Sur l'utilisation des réfrigérateurs et micro-ondes (ce point nouveau avait été évoqué par Solidaires Finances en séance lors du CHSCT du 14 mai et réévoqué lors de la conférence téléphonée avec le Directeur hier lundi 25 mai)

Lors des échanges de la précédente séance, l'ISST avait précisé que le Secrétariat général (SG) du Ministère préconise de maintenir l'accès au réfrigérateurs dans les services, pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Aussi, nous étions revenus hier sur la note afférente au PRA de notre Direction dans sa version modifiée, qui prévoyait toujours l'interdiction d'utiliser réfrigérateurs et micro-ondes.

Il nous a été indiqué en séance que le Directeur, pour tenir compte de ces directives, a infléchi sa position et qu'une autorisation est donnée aux agents pour l'utilisation des réfrigérateurs et micro-ondes ainsi que des « bouilloires », à condition d'y apporter un entretien rigoureux. Le PRA sera donc modifié sur ce point.

En revanche, les fontaines à eaux et les distributeurs automatiques de café restent hors service.

Sur la climatisation rue MERLY les recommandations de l'Inspecteur santé et sécurité au Travail (ISST) issues de l'étude documentaire qu'il a pratiquée sur ce sujet, seront suivies : mise en route seulement en cas de fortes chaleurs et activation de manière continue.

▸ **Dans le cadre de l'examen point par point des questions soulevées dans notre document du 12 mai et dont il n'a pas été tenu compte dans de rares cas, les réponses suivantes ont été apportées :**

Sur le télétravail, la note initiale prévoyait (extrait de sa page 2) :

1.2 – Les agents travaillant au bureau

Le télétravail devant être privilégié, le retour des personnels au bureau s'effectuera très progressivement après le 11 mai, sous réserve de l'accord du chef de service et du respect des mesures sanitaires.

La présence sur les sites devra être anticipée jour par jour, sur une période d'une semaine, après échange entre l'agent et son responsable de service selon les critères de priorité suivants :

- les agents qui n'ont pas pu télétravailler ou travailler à distance durant la période de confinement ;
- les personnes en télétravail mais dont la charge de travail n'est pas suffisante pour être exercée au domicile.

Elle précise désormais :

La présence sur les sites devra être anticipée jour par jour, sur une période d'une semaine, après échange entre l'agent et son responsable de service selon les critères de priorité suivants :

- les agents qui ne sont pas en mesure de télétravailler ou travailler à distance ;
- les personnes en télétravail mais dont la charge de travail n'est pas suffisante pour être exercée au domicile.

Le premier alinéa a donc été modifié conformément à notre demande, mais il n'en est pas de même pour le second afférent aux télétravailleurs. On nous a dit que la rédaction est peut-être maladroite.

Soit ! Mais cette note continue donc à indiquer clairement que les agents en télétravail mais « *dont la charge de travail n'est pas suffisante pour être exercée au domicile* » doivent revenir au bureau (par priorité) !

Revenir au bureau, oui, mais pour faire quoi dans le cadre général, qui ne pourrait pas être fait à domicile ?? Nous avions pourtant longuement développé nos arguments dans notre document préalable de 7 pages, pour rappeler l'impérieuse nécessité de maintenir et développer le télétravail afin que pratiquement toutes et tous puissent y accéder (sauf bien entendu volonté contraire de l'agent) et ce pour des missions parfaitement télé-travaillables.

Rappelons que les agents, dans des conditions d'exercices extrêmement compliquées, se sont portés très majoritairement volontaires pour assurer des missions de soutien aux directions en matière de campagne IR … et ont également participé de manière imposée au plan de soutien au fonds de solidarité en faveur des entreprises …

Il n'y aurait pas, dans cette note, de stigmatisation des agents en télétravail pour la Direction. Soit une nouvelle fois. Mais pourquoi alors avoir demandé aux chefs de service de mener une enquête sur leur niveau de travail après le 17 avril ? Pourquoi leur avoir demandé la remontée de chiffres individuels en matière de réponses au téléphone ou aux courriels pour la campagne IR ?

Pour toutes ces raisons, nous avons exigé que ce passage de la note soit réécrit. Le Directeur en sera avisée par l'AFiPA de la 1ère Division.

Téléphones partagés (page 5/7 de notre demande du 12 mai)

Nous avons à nouveau demandé l'acquisition de combinés fixes sur tous les sites, afin que chaque agent dispose d'un combiné personnel sur une ligne téléphonique partagée.

La Direction indique en réponse que ce n'est prévu que pour les sédentaires, car les vérificateurs ont des portables et ceux qui n'en sont pas encore vont en être dotés s'ils le souhaitent.

Pour nous, un agent ne peut être doté par la force d'un portable s'il ne le souhaite pas (ce n'est absolument pas dans la doctrine d'emploi) , nonobstant les risques liés aux ondes électro-magnétiques déjà présentes avec son portable personnel utilisé à des fins professionnelles et la 4G des ordinateurs portables trimballés à droite et à gauche. Rappelons que des études épidémiologiques mondiales à grande échelle sont en cours sur ce sujet, sous l'égide de l'OMS. Alors certes, à l'instant T le COVID 19 est sans doute plus dangereux, mais toutes les lignes fixes peuvent être dotées d'un second voire troisième combiné, ce qui résoudrait le problème du nettoyage incessant entre deux appels.

Car nous continuons de penser que la problématique avec un portable reste entière en cas d'appel au bureau sur un fixe avec plusieurs utilisateurs: c'est le numéro du fixe qui est généré dans toutes les pièces de procédure sous RIALTO, c'est ce même numéro qui est privilégié par les collègues d'autres services pour leurs appels en consultant l'annuaire de la DGFiP, c'est enfin ce numéro qui est inscrit *ad vitam aeternam* sur tous les documents déjà envoyés à ce jour … Enfin, le renvoi d'appel automatique du fixe vers le portable n'est pas possible techniquement dès lors qu'il n'y a qu'une seule ligne et plusieurs utilisateurs.

Nous avons donc demandé un nouvel arbitrage du Directeur.

Utilisation des véhicules de service (page 5/7 de notre demande du 12 mai)

Dans le contexte, nous continuons à penser que l'utilisation des véhicules de service doit être limitée voire bannie, c'est d'ailleurs ce qu'ont décidé plusieurs autres administrations, car la désinfection après chaque utilisation par l'utilisateur lui-même ne présente pas suffisamment de garantie et ce pose le problème avec l'été qui arrive de la climatisation.

La recommandation que nous avions demandée, à savoir et à minima, de ne pas utiliser la fonction recyclage interne pour le système de climatisation, a été reprise par une affichette apposée dans chaque véhicule (soit 5 au total).

Nous avons demandé que le PRA-volet reprise d'activité du CF soit soumis à une prochaine séance du CHSCT. En effet, pour nous, la reprise des contrôles a nécessairement une dimension santé et sécurité au travail dans un contexte qui n'est pas le contexte habituel. Sans compter les risques psycho-sociaux, après des mois de suspension des contrôles auprès d'entreprises qui ne nous attendent pas vraiment ...

► Prochaine séance (modalités pratique à définir : présentiel ou audio-conférence) le LUNDI 8 JUIN 2020

Après l'examen des questions diverses, la séance a été levée à 18 heures

Les représentants SOLIDAIRES FINANCES
au CHSCT de Haute-Garonne